

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 53

9 janvier 2009

SOMMAIRE

249 Saint Denis	2504	G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l.	2525
AD Real Estate Holdings S.à r.l.	2526	G.O. III Luxembourg Oxford Sàrl	2522
Aim Capital Investment S.A.	2507	G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S. à r.l.	2524
Arcastama S.A.	2507	G.O. II - Luxembourg Alfamar S.à r.l.	2525
ARGUS Sicherheitsdienste GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung	2527	G.O. II - Luxembourg Finance S.à r.l.	2524
Bateman Energies Luxembourg S.à r.l. ...	2507	G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l.	2523
Bateman Technologies Luxembourg S. à r.l.	2504	G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l.	2523
Biomet Finance Luxembourg S.à r.l.	2498	G.O. II - Luxembourg Walt S.à r.l.	2522
Biopharinv S.A.	2526	Hotel Outsource Management International (HOMI) S.C.S.	2506
Biopharinv S.A.	2527	IDC S.à r.l.	2523
Bond Holdco I S.à r.l.	2508	IF Log 1 Sàrl	2541
Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l.	2503	IF Three 1 S.à r.l.	2539
Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.	2503	IF Two 1 S.à r.l.	2540
Brahman Investments (Lux) S.à r.l.	2503	IF Two Log 1 S.à r.l.	2540
Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.	2541	IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l.	2521
Café ABC S.à r.l.	2530	Indigo Shipping A.G.	2525
Center of excellence in urban renewable energies research ASBL, en abrégé CENURBE ASBL	2505	Industrial Securities Nanterre S.à r.l.	2506
Compagnie Européenne de Luxe et Traditions	2506	IS EF Three S.à r.l.	2539
Consea S.A.	2541	IS EF Two S.à r.l.	2529
Contrade S.A.	2542	Karo Investments S.A.	2528
Dolia S.A.	2536	Lamalux S.A.	2508
EMCI LUX	2505	Lexin Alfortville S.à r.l.	2520
European Capital Investments (Luxembourg) S.A.	2502	Motus Advisory S.A.	2542
Farmachen S.à r.l.	2520	SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l.	2530
Fidelity Funds	2528	Société d'Investissement AMBARES S.à r.l.	2527
Filux S.A.	2522	Société d'Investissement QUINCIEUX S.à r.l.	2526
FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg	2536	Sopharinv S.A.	2524
Gadi Lux Sàrl	2521	Universal Care S.à r.l.	2519
Garage Rech S.à r.l.	2540	Vendax S. à r.l.	2521
		Vikram Société Anonyme	2544
		WP II Investments S.à r.l.	2505

Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.511,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.393.

In the year two thousand eight, the twenty-eighth of November, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.393 (the Company), incorporated on 29 November 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 109 of 15 January 2008 on page 5199. The articles of association of the Company have been amended on April 25th, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1397 of June 6th, 2008, on page 67026.

There appeared:

Biomet Europe B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Toermalijnring 600, 3316LC Dordrecht, the Netherlands, registered with the "Kamer van Koophandel" of Rotterdam, under the number 23089334, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 12,510 (twelve thousand five hundred and ten) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company;
3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified above (see item 2.) by way of the contribution of the Sole Shareholder's quota owned in Biomet Portugal Unipessoal Lda to the Company;
4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);
5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. and 4. above; and
6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1.- (one Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,510.- (twelve thousand five hundred and ten Euro), represented by 12,510 (twelve thousand five hundred and ten) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, to an amount of EUR 12,511.- (twelve thousand five hundred and eleven Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 1.- (one Euro) and together with an aggregate share premium of EUR 6,863,527.- (six million eight hundred and sixty-three thousand five hundred and twenty-seven Euro), and the Sole Shareholder hereby issues such new share (the New Share).

Third resolution

Subscription and Payment

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Biomet Europe B.V., prenamed, declares to (i) subscribe to 1 (one) share to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Share by way of a contribution in kind consisting of one quota in Biomet Portugal Unipessoal Lda at its respective fair market value (the Contribution in Kind).

The above Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of EUR 6,863,528.- (six million eight hundred and sixty-three thousand five hundred and twenty-eight Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 1.- (one Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of EUR 6,863,527.- (six million eight hundred and sixty-three thousand five hundred and twenty-seven Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a certificate issued by the management of Biomet Europe B.V. that:

1. the quota in Biomet Portugal Unipessoal Lda is in registered form;
2. the quota in Biomet Portugal Unipessoal Lda is fully paid up;
3. it is solely entitled to the quota in Biomet Portugal Unipessoal Lda and has the power to dispose of it;
4. in accordance with the share register and other records of Biomet Portugal Unipessoal Lda, its quota is not encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the quota and the quota is not subject to any attachment;
5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the quota in Biomet Portugal Unipessoal Lda be transferred to him/her/it;
6. all formalities required in Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the quota of Biomet Portugal Unipessoal Lda at the occasion of the share capital increase of the Company have been or will be effected upon receipt of a certified copy of the relevant deed from the officiating notary; and
7. the quota of Biomet Portugal Unipessoal Lda to be contributed in exchange for the newly issued share of the Company has been valued by reference to its fair market value at EUR 6,863,528.- (six million eight hundred and sixty-three thousand five hundred and twenty-eight Euro).

A copy of the above certificate, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
Biomet Europe B.V.	12,511
Total of shares:	12,511

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred and eleven Euro (EUR 12,511.-), represented by at twelve thousand five hundred and eleven (12,511) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share each."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the new share of the Company to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Tax exemption

Insofar that the contribution in kind consists of at least 65% of the shares of Biomet Portugal Unipessoal Lda, a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), as amended, which provides for the capital duty exemption of such contribution.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.393 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 109 du 15 janvier 2008 à la page 5199. Les statuts de la Société ont été modifiés le 25 avril 2008, en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1397 du 6 juin 2008, page 67026.

A comparu

Biomet Europe B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Toermalijnring 600, 3316LC Dordrecht, Pays-Bas et immatriculée sous le numéro 23089334 auprès du "Kamer van Koophandel" de Rotterdam, (l'Associé Unique);

ci-après représentée par M. Olivier Too, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 12.510 (douze mille cinq cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société;
3. Souscription et paiement en nature de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus par le biais de l'apport à la Société d'un quota détenu par l'Associé Unique dans Biomet Portugal Unipessoal Lda;
4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);
5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission des nouvelles parts sociales telle que mentionnée au points 3. et 4. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1,- (un euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.510,- (douze mille cinq cent dix euros) représenté par 12.510 (douze mille cinq cent dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- euro (un euro) chacune, à un montant de EUR 12.511,- (douze mille cinq cent onze euros), par voie de l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 1,- euro (un euro) et ensemble avec une prime d'émission de EUR 6.863.527,- (six millions huit

cent soixante-trois mille cinq cent vingt-sept euros) et l'Associé Unique émet cette nouvelle parts sociale (la Nouvelle Part Sociale).

Troisième résolution - Souscription et Paiement

L'Associé Unique décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - libération

Biomet Europe B.V., prénommée, déclare (i) souscrire 1 (une) part sociale à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer cette Nouvelle Part Sociale par le biais d'un apport en nature consistant en un quota de Biomet Portugal Unipessoal Lda d'après leurs valeurs de marché (l'Apport en Nature):

Ledit apport d'un montant total de EUR 6.863.528,- (six million huit cent soixante-trois mille cinq cent vingt-huit euros) devra être attribué comme suit:

- (i) un montant de EUR 1,- (un euro) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde de EUR 6.863.527,- (six million huit cent soixante-trois mille cinq cent vingt-sept euros) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat émis par le conseil de gérance de Biomet Europe B.V. que:

1. le quota de Biomet Portugal Unipessoal Lda sont nominatives;
2. le quota de Biomet Portugal Unipessoal Lda sont entièrement libérées;
3. Biomet Europe B.V. peut seule exercer les droits sur le quota de Biomet Portugal Unipessoal Lda et a le pouvoir de s'en défaire;
4. conformément au registre d'associés, le quota de Biomet Portugal Unipessoal Lda ne fait l'objet d'aucun gage, droit de rétention, droit de jouissance, ni d'aucun autre droit, il n'existe aucun droit permettant d'acquérir un gage ou un droit de jouissance sur le quota de Biomet Portugal Unipessoal Lda et celui-ci ne fait l'objet d'aucune saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne quelconque peut exiger que les parts sociales de Biomet Portugal Unipessoal Lda lui soient cédées;
6. les formalités requises au Luxembourg en conséquence de l'apport en nature des parts sociales de Biomet Portugal Unipessoal Lda à l'occasion de l'augmentation de capital social de la Société ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte correspondant émis par le notaire instrumentaire; et
7. le quota de Biomet Portugal Unipessoal Lda apporté en échange d'une part sociale nouvellement émise de la Société a été évalué d'après sa valeur de marché à EUR 6.863.528,- (six millions huit cent soixante-trois mille cinq cent vingt-huit euros).

Un exemplaire du certificat susmentionné, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales
Biomet Europe B.V.	12.511
Total de parts sociales:	12.511

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent onze Euros (12.511,- euros) représenté par douze mille cinq cent onze (12.511) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- euro (un euro) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen et Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission de la part sociale de la Société à auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Exemption fiscale

Dés lors que l'apport en nature constitue un apport d'au moins 65% (soixante-cinq pour cent) des parts de Biomet Portugal Unipessoal Lda, une société ayant son siège au sein de l'Union Européenne à une société ayant son siège au sein de l'Union Européenne, la Société demande, en accord avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), ainsi que modifiée, l'exonération du droit d'apport relativement au présent apport.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Too, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 5 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/14904. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009000384/219/243.

(080189656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

European Capital Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.390.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 20 novembre 2008

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 26.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008158117/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.541.

—
Extrait des décisions prises par les associés datées du 4 novembre 2008

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 à 4.
3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 26.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008158121/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Brahman Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.300.

—
Extrait des décisions prises par les associés datées du 4 novembre 2008

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 à 4.
3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 26.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Brahman Investments (Lux) S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008158123/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.545.

—
Extrait des décisions prises par les associés datées du 4 novembre 2008

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 à 4.

3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 26.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008158125/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

249 Saint Denis, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.937.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 16 mai 2008

- La démission des sociétés LOUV S.à r.l., FINDI S.à r.l. et MADAS S.à r.l. est acceptée.
- Madame Nicole THIRION, Monsieur Christian FRANCOIS et Madame Isabelle SCHUL, employés privés, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des sociétés LOUV S.à r.l., FINDI S.à r.l. et MADAS S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2008.

Certifié sincère et conforme
249 SAINT DENIS
N. THIRION / I. SCHUL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008158257/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.155.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158297/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

EMCI LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 35A, rue de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 91.823.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 7 novembre 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée des Actionnaires, tenue en date du 7 novembre 2008:

1 - L'assemblée révoque Monsieur Richard GAUTHROT de sa qualité de Commissaire aux comptes, et élit en son remplaçant:

La FIDUCIAIRE TG EXPERTS SA, société immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 132.619 ayant son siège social 13, rue de Bettembourg, L-3378 LIVANGE.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

2 - L'assemblée décide le transfert du siège social du ZI. du Schéleck I, L-3225 BETTEMBOURG au 35A, rue de Dudelange, L-3222 BETTEMBOURG avec effet immédiat.

3 - L'assemblée décide de modifier le régime de pouvoir de signature comme suit:

La société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Pour la société

Régis CASTILLO

Référence de publication: 2008158264/6914/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

WP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.292.

En date du 24 novembre 2008 le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au

- 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet au 24 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

WP II Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008158265/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Center of excellence in urban renewable energies research ASBL, en abrégé CENURBE ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg F 7.744.

Résolutions du conseil d'administration du 26 novembre 2008

Siège social

L'adresse de l'Association sans but lucratif Center of excellence in urban renewable energies research ASBL, en abrégé CENURBE ASBL, Association est transférée avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158362/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Hotel Outsource Management International (HOMI) S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 99.435.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Commandité décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008158293/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Compagnie Européenne de Luxe et Traditions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.194.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008158295/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Industrial Securities Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.765.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158458/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07615. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080187770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Bateman Energies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.149.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158298/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06023. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Aim Capital Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.058.

—
Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, Violène ROSATI et José CORREIA, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158300/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06024. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Arcastama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.107.

—
Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, Violène ROSATI et José CORREIA, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158301/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06027. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Lamalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.521.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
DANDOIS & MEYNIAL
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008159201/2374/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07953. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Bond Holdco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.256.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

An extraordinary general meeting of the unitholders (the "Unitholders Meeting") of the company Bond Holdco I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140256, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary public, residing in Luxembourg, on 4 July 2008, was held.

The extraordinary general meeting was presided by Edward HYSLOP, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Carmine REHO, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Thierry SOMMA, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Having been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder of the powers of attorney representing the unitholders and by the notary, will remain attached to the present minutes together with the powers of attorney and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the unitholders representing the full amount of the share capital of Twelve Thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1) Acknowledgment and declaration of purification of the Suspensive Condition (as described in a deed of the under-signed notary on 11 November, 2008).

2) Granting authorization to any one manager of the Company or to any other ad hoc appointed person to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions.

The Unitholders of the Company moved the following resolutions unanimously:

First resolution

The Unitholders of the Company acknowledged and declared, with reference to the resolutions taken by the Unitholders of the Company and recorded by a deed of the undersigned notary on 11 November, 2008 (the "Deed"), that the Suspensive Condition (as described in the Deed) was purified today. Proof of such purification is given to the undersigned notary for his comfort. As a consequence thereof the following resolutions taken in the Deed are hereby confirmed and become effective as from the date hereof:

"The Unitholders Meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind so as to bring it from its present amount of GBP 12,000 represented by 12,000 corporate units with a par value of GBP 1 each to the amount of GBP 2,003,856 represented by 2,003,856 corporate units having a par value of GBP 1 each together with a share premium amounting to GBP 26,195,209.

Subscription and payment by SCF of 971,204 Corporate Units together with a share premium amounting to GBP 12,772,783 Pounds Sterling in consideration for a contribution in kind consisting of the SCF Contributed Shares

Subscription and payment by RCI of 1,020,652 Corporate Units together with a share premium amounting to GBP 13,422,426 in consideration for a contribution in kind consisting of the RCI Contributed Shares.

The Unitholders Meeting resolved to approve the valuation method that was used in arriving at the value of Clyde Pumps in the Valuation Letter used by the board of managers of the Company at their meeting on 11 November 2008. This value was reached by approving the value of Clyde Pumps based on its fair market value as derived inter alia from the price to be paid for RCI's shareholding in the Company which had been agreed at arm's length.

It results from the Share Contribution Agreements that the property in the Contributed Shares will be transferred to the Company upon purification of the Suspensive Condition.

The Unitholders Meeting resolved to declare that the purification of the Suspensive Condition shall have no retroactive effect and that such increase of capital together with the share premium as mentioned above shall be effective as from purification of the Suspensive Condition. The Unitholders Meeting resolved to grant authorisation to the board of managers of the Company to convoke a further meeting of the Unitholders Meeting once the board of managers of the Company is duly appraised that the Suspensive Condition has been purified and that the board of managers of the Company is satisfied that the Suspensive Condition has been purified.

The Unitholders Meeting resolved immediately following the issue of Corporate Units above referred, to convert the existing 977,055 Corporate Units held by SCF with a par value of GBP 1 each into:

- 97,705 class A Corporate Units,
- 97,705 class B Corporate Units,
- 97,705 class C Corporate Units,
- 97,705 class D Corporate Units,
- 97,705 class E Corporate Units,
- 97,705 class F Corporate Units,
- 97,705 class G Corporate Units,
- 97,705 class H Corporate Units,
- 97,705 class I Corporate Units,
- 97,710 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of GBP 1 and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

The Unitholders Meeting resolved immediately following the issue of Corporate Units above referred, to convert the existing 1,026,801 Corporate Units held by RCI with a par value of GBP1 each, into:

- 102,680 class A Corporate Units,
- 102,680 class B Corporate Units,
- 102,680 class C Corporate Units,
- 102,680 class D Corporate Units,
- 102,680 class E Corporate Units,
- 102,680 class F Corporate Units,
- 102,680 class G Corporate Units,
- 102,680 class H Corporate Units,
- 102,680 class I Corporate Units,
- 102,681 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of GBP 1 and such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

The Unitholders Meeting resolved to further increase the corporate capital of the Company by contribution in cash so as to bring it from its present amount of GBP 2,003,856 to the amount of GBP 2,336,968 represented by:

233,696 class A Corporate Units,
233,696 class B Corporate Units,
233,696 class C Corporate Units,
233,696 class D Corporate Units,
233,696 class E Corporate Units,
233,696 class F Corporate Units,
233,696 class G Corporate Units,
233,696 class H Corporate Units,
233,696 class I Corporate Units,
233,704 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of GBP 1 and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

Subscription and payment by CBCS of:

33,311 class A Corporate Units,
33,311 class B Corporate Units,
33,311 class C Corporate Units,
33,311 class D Corporate Units,
33,311 class E Corporate Units,
33,311 class F Corporate Units,
33,311 class G Corporate Units,
33,311 class H Corporate Units,
33,311 class I Corporate Units,
33,313 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of GBP 1 and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration for a contribution in cash consisting of GBP 333.112.

It results from the documents provided to the Notary for his comfort that the amount of GBP 333,112 is of the Company's disposal.

The Unitholders Meeting expressly resolved to amend articles , 5, 6, 7, 9, 10, 11, 17 and 19 of the articles association of the Company so as to give them the following wording:

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is set at Two Million Three Hundred and Thirty Six Thousand Nine Hundred and Sixty Eight Pounds Sterling (2,336,968 GBP) represented by

233,696 class A Corporate Units,
233,696 class B Corporate Units,
233,696 class C Corporate Units,
233,696 class D Corporate Units,
233,696 class E Corporate Units,
233,696 class F Corporate Units,
233,696 class G Corporate Units,
233,696 class H Corporate Units,
233,696 class I Corporate Units,
233,704 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Unitholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In the case of a capital increase or reduction, the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units or otherwise reduce the holdings of each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

The authorised capital is fixed at Three Hundred and Fifty million pounds sterling (GBP 350,000,000-) to be divided Three Hundred and Fifty million (350,000,000) Corporate Units with a par value One Pound Sterling (GBP 1) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending 5 years after the publication date of the amended and restated articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times. In such case the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Corporate Units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the Corporate Units to be subscribed and issued, to determine if the Corporate Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Corporate Units is acceptable either on cash or assets other than cash

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Corporate Units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The corporate capital of the Company may be reduced through a pro rata cancellation of Corporate Units of each holder including by the cancellation of one or more entire class of Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the Corporate Units in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of any class of Corporate Units such cancellations and repurchases of Corporate Units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of Corporate Units (in the order provided in the above paragraph), such class of Corporate Units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of unitholders) and the holders of Corporate Units of the repurchased and cancelled class of Corporate Units shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Corporate Unit for each Corporate Unit of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Corporate Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Corporate Units in issue in the class of Corporate Units to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the class J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of unitholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant class, the Cancellation Value Corporate Unit will become due and payable by the Company.

For the purpose of this clause:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) minus any allocation made under article 17 of the articles of association to a particular class of Corporate Units, increased by (i) any freely distributable reserves and increased by (ii) as the case may be the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR= the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles:

- Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

- Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Corporate Units.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, any transfer of Corporate Units is only valid between the members if there is obtained the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital. Except in the case of repurchase and cancellations in Article 5 or redemptions in Article 7, a Corporate Unit within each class may be transferred or pledged only in connection with the other classes

of Corporate Units held by that transferor and to the same person as those other classes of Corporate Units are transferred or pledged. Subject to the same exception in Section 5 paragraph 9, in the case of a transfer of less than all of the Corporate Units of a holder, the holder shall transfer Corporate Units in each class that it owns on a proportionate basis.

Subject to Section 6 paragraph 1 in case of a sole member, the Corporate Units of the Company are freely transferable to non-members.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own Corporate Units on a pro rata basis in accordance with the law.

The acquisition and disposal by the Company of Corporate Units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Art. 9. Vote. Each Corporate Unit carries one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Corporate Unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Board of managers. The Managers shall be not more than 7 in number. The Managers may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

The majority of the members of the Board of Managers shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of a Manager which would lead to a breach of these Articles shall be void.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Managers may elect a chairman from among the Managers. The chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either Manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The chairman or an ad hoc chairman appointed in the course of the meeting will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person from among the Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Managers may be convened by the chairman or by any other two members of the Board of Managers. The Managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers.

The Managers shall be given at least 10 Business Days prior notice of Board meetings together with a written agenda and all papers relevant for the consideration by the Board of the matters on that agenda save where, because of the urgent nature of the matter in question it is in the best interests of the Company for a meeting to take place on such shorter notice as is reasonable. No business shall be transacted at any meeting of the Board except that specified in the agenda for such meeting unless the Managers are present and agree to the transaction of such other business. There will be at least four Board meetings of the Company in the Company financial year.

Meetings of the Board of Managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each Manager addressed to all other members of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

Any Manager or his proxy may validly participate in a meeting of the Board by conference telephone or other form of communication equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting of the Board whose deliberations shall be on-line without interruption. A person so participating shall be deemed to be present in person at the meeting and shall accordingly be counted in a quorum and be entitled to vote.

A Manager who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy.

A Manager, other than a Manager who is resident in the UK for UK tax purposes, may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

No Manager may participate by conference telephone or other form of communication equipment if that Manager is physically present in the UK and any meeting where one or more Managers is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A conference call where the majority of the participants are physically present in Luxembourg shall be deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented by a proxy appointed under these articles.

Subject to the provisions of these articles of association, all decisions at a meeting of the Board of Managers shall be taken by the majority of those Managers present or represented and voting.

Art. 11. Minutes of the Meetings. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other Managers or by the members of the meeting's board ("bureau"). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other Managers.

No actions under these articles of association may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Managers be prepared in the UK.

Art. 17. Profits, Reserves and Dividends. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued corporate capital of the Company. The balance may be distributed to the Unitholders upon decision of a general meeting of unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The Unitholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the unitholders upon decision of a general meeting of unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of unitholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Corporate Unit during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Corporate Unit, shall be forfeited by the holder of such Corporate Unit, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of the Corporate Units.

Art. 19. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the unitholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

The Unitholders Meeting resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any other ad hoc appointed person to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions".

Second resolution

The Unitholders of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any other ad hoc appointed person to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions.

Declarations, costs, evaluation

Considering that the property in the shares of Clyde Pumps has now already passed by virtue of the Share Contribution Agreements and that the shares representing 100% of the entire share capital of Clyde Pumps, a company having its registered office in the European Union Member State, have passed to the Company, the Company requests exemption in accordance with Article 4-2 of the law of contribution duty.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at 4.800,- EUR.

For the purposes of the registration the total amount of the capital increase and the share premium is evaluated at 408,876.89 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Une assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée des Associés") de la société Bond Holdco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140256, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire, de résidence au Luxembourg, en date du 4 juillet 2008, a été tenue.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Edward HYSLOP, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le "Président").

Le Président a nommé comme Secrétaire Carmine REHO, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutateur Thierry SOMMA, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires ainsi que par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera enregistrée ensemble avec le présent acte, auprès des autorités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000) étaient présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée a pu en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée a été le suivant:

1. Constatation et déclaration de réalisation de la Condition Suspensive (telle que décrit dans l'acte du soussigné notaire du () novembre 2008.

2. Octroi d'une autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société, ou à toute autre personne nommée ad hoc d'effectuer toute démarche nécessaire relative aux résolutions prises ci-dessus.

Les Associés de la Société ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société ont reconnu et déclaré, en référence aux résolutions prises par les Associés de la Société et qui ont été enregistrées par un acte du soussigné notaire le 11 novembre 2008 (l'"Acte"), que la Condition Suspensive (telle que décrite dans l'Acte) a été réalisée aujourd'hui. La preuve de cette réalisation est donnée au soussigné notaire pour son confort. En conséquence, les résolutions suivantes prises dans l'Acte sont ici confirmées et deviennent effectives à la date des présentes.

"L'Assemblée des Associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société par apport en nature et sous réserve que la Condition Suspensive ait été réalisée, pour le porter de son montant actuel de GBP 12.000 représenté par 12.000 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 chacune au montant de GBP 2.003.856 représenté par 2.003.856 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 26.195.209.

La personne comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de SCF, 971.204 Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 12.772.783, en contrepartie d'un apport en nature consistant en les Parts Sociales Apportées SCF.

La personne comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de RCI, 1.020.652 Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 13.422.426, en contrepartie d'un apport en nature consistant en les Parts Sociales Apportées RCI.

L'Assemblée des Associés a décidé d'approuver la méthode d'évaluation qui a été utilisée pour déterminer la valeur de Clyde Pumps dans la Lettre d'Évaluation utilisée par le conseil de gérance de la Société lors de la réunion du 11 Novembre 2008. Cette valeur a été déterminée par l'approbation de la valeur de Clyde Pumps basée sur sa valeur marchande telle que dérivée inter alia du prix à payer pour l'actionariat de RCI dans la Société qui a été acceptée dans les conditions normales du marché.

Il résulte des Contrats d'Apport de Parts Sociales que la propriété des Parts Sociales Apportées sera transférée à la Société sur réalisation de la Condition Suspensive.

L'Assemblée des Associés a décidé, immédiatement après l'émission des Parts Sociales mentionnée ci-dessus, de convertir les 977.055 parts sociales existantes détenues par SCF d'une valeur nominale de GBP 1 chacune en:

97,705 Parts Sociales de catégorie A,

97,705 Parts Sociales de catégorie B,

97,705 Parts Sociales de catégorie C,

97,705 Parts Sociales de catégorie D,

97,705 Parts Sociales de catégorie E,
 97,705 Parts Sociales de catégorie F,
 97,705 Parts Sociales de catégorie G,
 97,705 Parts Sociales de catégorie H,
 97,705 Parts Sociales de catégorie I,
 97,710 Parts Sociales de catégorie J,
 chaque Part Sociale avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société.

L'Assemblée des Associés a décidé, immédiatement après l'émission des Parts Sociales mentionnée ci-dessus, la conversion des 1.026.801 parts sociales existantes détenues par RCI avec une valeur nominale de GBP 1 chacune en:

102.680 Parts Sociales de catégorie A,
 102.680 Parts Sociales de catégorie B,
 102.680 Parts Sociales de catégorie C,
 102.680 Parts Sociales de catégorie D,
 102.680 Parts Sociales de catégorie E,
 102.680 Parts Sociales de catégorie F,
 102.680 Parts Sociales de catégorie G,
 102.680 Parts Sociales de catégorie H,
 102.680 Parts Sociales de catégorie I,
 102.681 Parts Sociales de catégorie J,
 chaque Part Sociale avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société.

L'Assemblée des Associés a décidé une nouvelle augmentation de capital de la Société par apport en numéraire pour la porter de son montant actuel de GBP 2.003.856 au montant de GBP 2.336.968 représenté par:

233.696 Parts Sociales de catégorie A,
 233.696 Parts Sociales de catégorie B,
 233.696 Parts Sociales de catégorie C,
 233.696 Parts Sociales de catégorie D,
 233.696 Parts Sociales de catégorie E,
 233.696 Parts Sociales de catégorie F,
 233.696 Parts Sociales de catégorie G,
 233.696 Parts Sociales de catégorie H,
 233.696 Parts Sociales de catégorie I,
 233.704 Parts Sociales de catégorie J,
 chaque Part Sociale avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société.

La personne comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de CBCS:

33.311 Parts Sociales de catégorie A,
 33.311 Parts Sociales de catégorie B,
 33.311 Parts Sociales de catégorie C,
 33.311 Parts Sociales de catégorie D,
 33.311 Parts Sociales de catégorie E,
 33.311 Parts Sociales de catégorie F,
 33.311 Parts Sociales de catégorie G,
 33.311 Parts Sociales de catégorie H,
 33.311 Parts Sociales de catégorie I,
 33.313 Parts Sociales de catégorie J,
 chaque Part Sociale avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société et en considération d'un apport en numéraire d'un montant de GBP 333.112.

Il résulte des documents fournis au notaire pour son confort, que la somme de GBP 333.112 est à la disposition de la Société.

L'Assemblée des Associés a décidé expressément de modifier les articles 5, 6, 7, 9, 10, 11, 17, 19 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante;

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux million trois cent trente six mille neuf cent soixante huit livres sterling (GBP 2.336.968) représenté par:

- 233.696 Parts Sociales de catégorie A,
- 233.696 Parts Sociales de catégorie B,
- 233.696 Parts Sociales de catégorie C,
- 233.696 Parts Sociales de catégorie D,
- 233.696 Parts Sociales de catégorie E,
- 233.696 Parts Sociales de catégorie F,
- 233.696 Parts Sociales de catégorie G,
- 233.696 Parts Sociales de catégorie H,
- 233.696 Parts Sociales de catégorie I,
- 233.704 Parts Sociales de catégorie J,

Chaque part ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations tels que définis dans les présents statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision des associés délibérant selon la manière requise pour la modification des présents statuts. En cas d'augmentation ou de réduction de capital, les parts sociales seront émises en faveur de chaque détenteur de parts sociales ou alors les détentions de chaque détenteur de parts sociales seront réduites uniquement sur une base proportionnelle.

Le capital autorisé est fixé à trois cent cinquante millions de livres sterling (GBP 350.000.000.-) représenté par trois cent cinquante millions (350.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin 5 ans après la date de publication des statuts modifiés et coordonnés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois. Dans ce cas, les parts sociales seront émises en faveur des détenteurs de parts sociales uniquement sur une base proportionnelle.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites est accepté soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourra (pourront) déléguer à tout gérant ou organe de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause; cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des présents statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales de chaque associé au prorata, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégories(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations ou rachats de Parts Sociales seront faits dans le sens inverse de l'alphabet (en commençant par la catégorie J)).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le précédent alinéa), cette catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs et au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part, pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée, détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société, sur la base de Comptes Intérimaires établis. Le Montant Total d'Annulation sera, pour chacune des catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devrait être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée, sauf s'il en est décidé autrement par l'associé unique de la Société ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés de la Société dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts et à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des Parts Sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Aux fins de la présente clause:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) diminué par toute allocation faite conformément à l'article 17 des présents statuts pour une catégorie particulière de Parts Sociales, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et augmenté par (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais diminué par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à allouer en réserve(s), conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts, chaque fois comme reflété dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucune comptabilité double), afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Avec:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toutes réserves librement distribuables

CR= le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR= toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts

- Comptes intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

- La Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date de revente et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, tout transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est valable uniquement si l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société est obtenu.

Sauf pour le cas d'une réacquisition et annulations à l'article 5 ou de rachats à l'article 7, une part sociale de chaque classe peut être cédée ou mise en gage uniquement en relation avec les autres classes d'actions détenues par ce cédant et à la même personne à qui ces autres classes d'actions sont cédées ou mises en gage.

Sous réserve de la même exception à la Section 5 paragraphe 9, dans le cas d'un transfert de parts inférieur à la totalité des actions d'un associé, l'associé doit transférer des parts dans chaque classe qu'il détient de façon proportionnelle.

Sous réserve de la Section 6 paragraphe 1, si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société peut, dans le respect des dispositions de la loi, racheter au pro rata ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale des associés.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part sociale; lorsqu'une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Conseil de gérance. Les gérants ne pourront être plus de sept (7). Les gérants pourront être révoqués à tout moment à la discrétion de l'assemblée générale des associés.

La majorité des membres du conseil de gérance doit toujours résider au Luxembourg. Toute nomination d'un gérant en violation de ces présents statuts sera nulle.

Le conseil de gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il pourra également nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi les gérants. Le président ne pourra pas voter une seconde fois ni ne bénéficiera d'un vote prépondérant. Il peut également choisir un(e) secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président ou le président ad hoc nommé au cours de la réunion présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée générale ou, le cas échéant le conseil de gérance, nommera par un vote à la majorité en nombre des membres présents ou représentés à cette réunion une autre personne parmi les gérants comme président pro tempore.

Le président ou deux membres du conseil de gérance peuvent convoquer les réunions du conseil de gérance. Les gérants seront convoqués à chaque réunion du conseil de gérance séparément.

Une convocation des réunions du Conseil ainsi que l'ordre du jour écrit et tous documents y relatifs appropriés pour étude par le conseil de gérance concernant les sujets à l'ordre du jour devront être adressés à tous les gérants au moins 10 jours ouvrables avant la date fixée pour les réunions, sauf si en raison de la nature urgente du sujet en question il est dans l'intérêt de la Société qu'une réunion soit organisée avec un préavis plus court mais d'une durée raisonnable. Aucune

décision ne sera prise lors d'un conseil de gérance si elle ne figure pas à l'ordre du jour de ce conseil, à moins que tous les gérants soient présents et marquent leur accord à cette décision. Il y aura au moins quatre réunions du Conseil par année financière.

Les réunions du conseil de gérance devront être tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation, à condition que toutes les réunions soient tenues au Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation si le gérant exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou par e-mail adressé à tous les autres membres du conseil de gérance. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions qui se tiennent aux heures et lieux spécifiés dans un programme préalablement arrêté par une résolution du conseil de gérance. Toute réunion tenue en dehors du Grand Duché de Luxembourg sera nulle.

Chaque gérant ou son représentant peut valablement participer à la réunion par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication sous condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. De tels moyens devront satisfaire aux caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations devront se dérouler en direct et sans interruption. Une personne participant ainsi sera considérée comme présente en personne à la réunion et sera en conséquence comptabilisée pour le quorum et autorisée à voter.

Un gérant qui n'est pas résident fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques ne pourra pas nommer une personne qui est résidente fiscale au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques comme son représentant.

Un gérant, autre qu'un gérant résidant fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques, peut être nommé comme représentant pour représenter un ou plusieurs de ses collègues, à condition néanmoins qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

Aucun gérant ne peut participer par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication à une réunion si le gérant est physiquement présent au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs gérants est physiquement présent au Royaume-Uni ne pourra être considérée comme dûment convoquée et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une conférence téléphonique où la majorité des participants est physiquement présente au Grand Duché de Luxembourg est réputée avoir été tenue au Grand Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée par un représentant nommé selon les présents statuts.

Sous réserve des présents statuts, toutes les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance doivent être prises à la majorité des gérants présents ou représentés et votant.

Art. 11. Procès-verbal des réunions. Les décisions du conseil de gérance seront actées des procès-verbaux et signés par le président ou par deux gérants ou par les membres du bureau de la réunion ("bureau"). Toutes les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront être signés par le président ou par deux gérants.

Aucune démarche prévue par les présents statuts ne peut être accomplie au Royaume-Uni, et les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 17. Bénéfices, Réserves et Dividendes. Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux associés par une résolution de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions suivantes.

Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base de comptes préparés par le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve prévue par la loi, conformément aux dispositions suivantes.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés selon les dispositions suivantes. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer toute somme du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute monnaie choisie par le conseil de gérance et peuvent être payés aux endroits et heures déterminés par le gérant ou le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra pas être réclamé par son détenteur, sera perdu et devra revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés que la Société détient pour le compte de détenteurs de parts sociales. Dans l'éventualité d'une déclaration de dividende, ce dividende devra être affecté et payé comme suit:

(i) une somme égale à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribuée de façon égale à tous les associés en proportion de leur parts sociales indifféremment de leur classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué devra être totalement alloué aux associés de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, première classe d'actions J puis, s'il n'existe plus d'actions J, classe I d'actions et ainsi de suite jusqu'à ce que seulement la classe A d'actions existe).

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le résultat net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et afin d'aboutir d'une manière générale au même résultat économique que celui prévu pour les distributions de dividendes.

L'Assemblée des Associés a décidé de donner une autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société, ou à toute autre personne nommée ad hoc, d'effectuer toute démarche nécessaire relative aux résolutions prises ci-dessus."

Deuxième résolution

L'Assemblée des Associés a décidé de donner une autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société, ou à toute autre personne nommée ad hoc, d'effectuer toute démarche nécessaire relative aux résolutions prises ci-dessus.

N'ayant plus d'autres points à décider, les Associés ont déclaré la réunion close.

Déclarations, coûts, évaluation

Considérant que la propriété des parts de Clyde Pumps sera transmise, grâce à la réalisation de la Condition Suspensive et que les parts représentant 100% de l'intégralité du capital social de Clyde Pumps, une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne seront transmises à la Société, la Société demandera l'exemption conformément à l'Article 4-2 de la loi sur le droit d'apport.

La somme des dépenses, coûts, rémunération et charges que la Société doit payer pour le présent acte est estimée à 4.800,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement la somme totale de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évaluée à la somme de 408.876.89 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HYSLOP - REHO - SOMMA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2008 Relation GRE/2008/4655. Reçu Deux mille cinquante-quatre euros et soixante-et-un cents 0,5 %: 2.054,61 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 3 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008159151/231/630.

(080188245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Universal Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.591.

—
*Extrait du contrat de donation
de parts sociales du 4 décembre 2008 entre:*

M. Alexander Hult, Haldenstrasse, 4, 6006 Lucerne

Et

M. Maximilian Hult, Strandvagen, 13, Stockholm

Alexander Hult donne irrévocablement à Maximilian Hult qui les accepte 167 parts sociales avec effet au 4 décembre 2008.

Démission d'un gérant: M. Alexander Hult avec effet au 18 décembre 2008.

Nomination d'un nouveau gérant: M. Edward Hult, demeurant professionnellement au Strandvagen, 13, SE-114 56 Stockholm avec effet au 18 décembre 2008.

Au 18 décembre 2008, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mme Åsa BLENDOW
- M. Benoît NASR
- M. Edward Hult

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2008.

Pour Universal Care S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008158474/5050/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08415. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Farmachen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.779.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.163.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 27 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Jean HOFFMANN et Marc KOEUNE, de leur poste de Gérants C de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérants C de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat :

- Mr Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Mr Jean Pascal CARUSO, né le 6 juillet 1975 à Metz (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008158303/6341/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Lexin Alfortville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.887.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT et Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158304/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.954.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158306/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Vendax S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 104.353.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008158491/7280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05429. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Gadi Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.734.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158307/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

G.O. III Luxembourg Oxford Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.452.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158309/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Filux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.964.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008159202/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07950. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

G.O. II - Luxembourg Walt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.692.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158311/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.164.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158313/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

IDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.964.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008159203/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07947. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.284.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158315/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

G.O. II - Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.851.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158316/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Sopharinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.821.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008159204/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07936. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.453.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158319/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

G.O. II - Luxembourg Alfamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.517.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158320/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Indigo Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.411.

—
La version des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008159205/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07932. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.148.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158323/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

AD Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.856.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158324/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Biopharinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.960.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008159206/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07960. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Société d'Investissement QUINCIEUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.971.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT et Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158326/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.013.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT et Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158328/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Biopharinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.960.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008159207/3130/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07958. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

ARGUS Sicherheitsdienste GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.875.

—
AUSZUG

Aus einem Gesellschafterbeschluss der Argus Sicherheitsdienste GmbH vom 5. Dezember 2008 geht hervor:

1. dass Herr Rüdiger Leyh, mit sofortiger Wirkung, von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen wurde;

2. dass Herr Martin Riebschläger, geboren am 15. Mai 1972, Diplom-Kaufmann, mit beruflicher Anschrift in Kennedyallee, 76, D-60596 Frankfurt am Main, mit sofortiger Wirkung, als Geschäftsführer der Gesellschaft berufen wurde.

Herr Riebschläger ist allein zeichnungsberechtigt.

Für gleichlautenden Auszug

Für Veröffentlichung und Requisition

RA Christian Jungers

Référence de publication: 2008158336/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 34.036.

—
*Extrait des Résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2008*

L'assemblée a décidé:

- D'élire onze (11) Administrateurs, en particulier de réélire les onze (11) Administrateurs actuels:

M. Edward C. Johnson 3d 82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis

M. Barry Bateman Oakhill House, 130 Tonbridge Road, Hildenborough, Kent,
TN11 9DZ, Grande-Bretagne

M. Didier Cherpitel 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Sir Charles Fraser 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

M. Jean Hamilius 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

M. Simon Haslam Oakhill House, 130 Tonbridge Road, Hildenborough, Kent,
TN11 9DZ, Grande-Bretagne

M. Helmert Frans van den Hoven 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

M. Alexander Kemner 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Dr. Arno Morenz 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Dr. David Saul Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke HM19, Les Bermudes

FIL (Luxembourg) S.A. 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Ces administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2009, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

D'élire le Réviseur d'entreprises, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Luxembourg, comme réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2009 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Claude Hellers

Director, FIL (Luxembourg) S.A.

Corporate Director, Fidelity Funds

Référence de publication: 2008158467/711/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Karo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.942.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 octobre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Christophe DAVEZAC et Alan DUNDON de leur poste d'administrateurs B de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur B de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée nomme Monsieur Daniel ADAM, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur B de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 31 octobre 2008.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158359/587/33.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

IS EF Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.526.175,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.042.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008*

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4. Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158459/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Café ABC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 39, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 19.452.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 décembre 2008, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société CAFE ABC S.à r.l., avec siège social à 39, rue Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Me Delphine Calonne, avocat demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Delphine Calonne

Le liquidateur

Référence de publication: 2008158361/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.567.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"SGAM AI Kantara, L.P.", a limited partnership existing under the laws of Scotland, having its address at 4th Floor Saltire Court 20 Castle Terrace, Edinburgh, EH1 2EN, registered with the Companies House under number SL005880, duly represented by its general partner "Kantara Investments Limited", a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its address at PO Box 78, 18 Esplanade, St. Helier, JE4 8PR, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry under number 94768,

here represented by Mr. François-Xavier LANES, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey, on 20 November 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an indefinite period.

Art. 4. The Company will assume the name of "SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two (2) managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The sole manager or in case of several managers, the board of managers, may decide to distribute interim dividends.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by SGAM AI Kantara, L.P., duly represented by its general partner "Kantara Investments Limited".

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Decisions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

2. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Sébastien CONQUET, born on 23 January 1980 in Paris (France), residing professionally at 170, place Henri Regnault, 92043 Paris-La Défense, France;

- Mr. Michel E. RAFFOUL, born on 9 November 1951 in Accra (Ghana), residing professionally at 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Ms Anne Catherine GRAVE, born on 23 July 1974 in Comines (59) France, residing professionally at 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"SGAM AI Kantara L.P." une limited partnership existant selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social au 4th Floor Saltire Court 20 Castle Terrace, Edinburg, EH1 2EN, enregistrée à la Companies House sous le numéro SL005880, dûment représentée par son general partner "Kantara Investments Limited", une limited liability company, constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social à PO Box 78, 18 Esplanade, St. Helier, JE 4 8 PR, Iles Anglo-Normande, enregistrée à la JFSC Companies Registry sous le numéro 94768,

ici représentée par Monsieur François-Xavier LANES, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 20 novembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité sus mentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "SGAM AI KANTARA Co. ll. S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en

justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de distribuer des dividendes intérimaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par "SGAM AI Kantara L.P." représentée par son general partner "Kantara Investments Limited",.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Sébastien CONQUET, né le 23 janvier 1980 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris-La Défense, France;
 - Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), avec adresse professionnelle au 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines (59) France, avec adresse professionnelle au 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. X. LANES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15189. Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008159122/239/304.

(080188498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Dolia S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.103.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 20 octobre 2008, que:

(...)

5. L'assemblée générale des actionnaires révoque:

- Madame Myriam KERBER, responsable d'agence, née le 12 novembre 1975 à F-57 Boulay, demeurant à F-57100 THIONVILLE-ELANGE, 51A, rue des Graminées.

L'assemblée élit en son remplacement:

- La société PACKA LOR SARL, située et ayant son siège social à F-57500 SAINT-AVOLD, 16, rue de France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sarreguemines sous le numéro 507 494 276, représentée par son gérant Monsieur PLANINSEK Manfred, né le 21 octobre 1944 à F-57 L'Hôpital, de nationalité française, administrateur de société, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 16, rue de France.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008158457/1123/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 62.969.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA (hereinafter referred to as FMC AG & Co. KGaA), a company duly organized under German law, registered in Hof / Saale under HRB 4019, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1, representing the full amount of the corporate capital of USD 50,000.- (fifty thousand United States dollars) of FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg in Liquidation, represented by 500 (five hundred) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each,

duly represented by Mr Nikolas Wienke, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The afore-mentioned FMC AG & Co. KGaA is the sole member of FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg in Liquidation (the "Company"), with registered office in L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André, R.C.S. Luxembourg number B62969, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, on February 3, 1998, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 325, dated May 8, 1998, whose articles of association have been amended before Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on January 23, 2006, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 875, dated May 4, 2006, and on July 26, 2006, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1908, dated October 11, 2006 and before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 23, 2007, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 96, dated January 14, 2008, dissolved and put into liquidation by deed of the undersigned notary, on the 21st of October 2008, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party declared:

I. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

1. Report of the Auditor of the liquidation
2. Release to be granted to the liquidator and auditor
3. Closure of said liquidation
4. Determination of the place where the books and social records shall be kept for 5 years following the closure of the liquidation.

II. That the Extraordinary General Meeting held on October 21, 2008, resolved the anticipatory winding-up of the Company and decided the Company shall go into liquidation as of the date of the aforementioned meeting.

III. That the Extraordinary General Meeting held on November 19, 2008, after having heard the liquidator's report, appointed KPMG Audit S.à r.l., established and having its statutory office 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as auditor of the liquidation.

The appearing party represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First Resolution

The sole member hears the report of the auditor of the liquidation concerning the examination of the documents pertaining to said liquidation and the execution of the duties of the liquidator.

Said report recommends to accept the liquidation accounts and to grant discharge to the liquidator.

The sole member resolves to approve the conclusions of the aforementioned report, to accept the liquidation accounts and grants full discharge without reserve or restriction to the liquidator Mrs. Gabriele Dux, as regards her administration of the liquidation of the company.

The sole member moreover grants discharge to the auditor KPMG Audit S.à r.l. for the fulfilment of his mandate.

Second Resolution

The sole member resolves to declare the liquidation closed and states that the Company FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg in Liquidation has ceased to exist with effect as of today.

Third Resolution

The sole member resolves that the books and records of the company shall be lodged and kept for a period of five years at 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange.

There being no further business on the agenda, the meeting then closed.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and seventy-five euros.

The share capital of the company is valued at EUR 39,028.96.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahre zwei tausend acht am sechs und zwanzigsten November.

Ist vor Uns, Maître Jean Seckler, Notar, ansässig in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,
erschienen:

Die Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA (nachfolgend FMC AG & Co. KGaA), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Hof / Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von USD 50.000,- (fünfzigtausend US Dollar) von FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg in Liquidation, eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je USD 100,- (einhundert US Dollar) repräsentiert,

vertreten von Herrn Nikolas Wienke, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach "ne varietur" Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FMC AG & Co. KGaA ist Alleingesellschafterin der FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg in Liquidation (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-1128 Luxemburg, 28-30, Val St. André, H.G.R. Luxemburg Nummer B62969, gegründet durch Urkunde von Maître Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg vom 3. Februar 1998, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 325 vom 8. Mai 1998, deren Satzung vor Maître André Schwachtgen, ehemals Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 23. Januar 2006 geändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 875 vom 4. Mai 2006, vor Maître André Schwachtgen, und am 26. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1908 vom 11. Oktober 2007, sowie vor Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 23. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 96 vom 14. Januar 2008, aufgelöst und in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. Oktober 2008, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Die erschienene Partei erklärt:

I. Dass die Tagesordnung der gegenwärtigen Außerordentlichen Hauptversammlung wie folgt ist:

1. Bericht des Prüfers der Liquidation
2. Entlastung des Liquidators und des Prüfers
3. Abschluss der Liquidation
4. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und die Gesellschaftsunterlagen für den Zeitraum von fünf Jahren nach Abschluss der Liquidation aufbewahrt werden sollen

II. Dass die Außerordentliche Hauptversammlung am 21. Oktober 2008 die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft beschlossen hat und die Liquidation ab dem Datum der vorgenannten Hauptversammlung bestimmt hat.

III. Dass die Außerordentliche Hauptversammlung am 19. November 2008 nach Anhörung des Liquidationsberichtes KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, als Prüfer der Liquidation ernannt hat.

Die erschienene Partei hat in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Gesellschaft und vertreten wie vorgenannt den unterzeichneten Notar ersucht, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin nimmt den Bericht des Prüfers der Liquidation hinsichtlich der Prüfung der Unterlagen zur besagten Liquidation und zur Wahrnehmung der Pflichten des Liquidators zur Kenntnis.

Dieser Bericht empfiehlt, den Liquidationsabschluss anzunehmen und dem Liquidator Entlastung zu erteilen.

Die Alleingesellschafterin genehmigt das Ergebnis des vorgenannten Berichts, beschließt, den Liquidationsabschluss anzunehmen und erteilt dem Liquidator, Frau Gabriele Dux, Entlastung ohne Vorbehalte im Hinblick auf ihre Verwaltung bei der Liquidation der Gesellschaft.

Die Alleingesellschafterin erteilt darüber hinaus dem Prüfer, KPMG Audit S.à r.l., Entlastung für die Wahrnehmung seines Mandates.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, die Liquidation für abgeschlossen zu erklären und stellt fest, dass die Gesellschaft mit heutigem Datum aufgehört hat zu bestehen.

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, dass die Bücher und die Unterlagen der Gesellschaft für den Zeitraum von fünf Jahren in 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldingen hinterlegt und aufbewahrt werden sollen.

Da die Tagesordnung erledigt ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden auf circa neun hundert fünf und siebenzig Euro geschätzt.

Das Kapital der Gesellschaft wird auf EUR 39.028,96 abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag des Erschienenen die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: WIENKE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2008. Relation GRE/2008/4877. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009000774/231/138.

(080189694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

IF Three 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.316.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008*

1. Le mandat des gérants:

1.- Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2.- Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3.- Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4.- Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158460/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

IS EF Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.334.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008*

1. Le mandat des gérants:

1.- Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2.- Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3.- Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4.- Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158461/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Garage Rech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.377.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158496/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08128. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

IF Two 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.314.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

1.- Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2.- Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3.- Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4.- Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158462/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

IF Two Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.304.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

1.- Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2.- Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3.- Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4.- Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158463/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Bureau Comptable Pascal Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 47.269.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158498/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01319. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

IF Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.302.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

1.- Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2.- Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3.- Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;

4.- Madame Samia RABIA, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant.

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158464/9356/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Consea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.758.

Extrait de l'Assemblée Générale Particulière du 3 décembre 2008

L'Assemblée décide de nommer M. August Verdonck, Administrateur de sociétés, demeurant 23, Cockerillkaai, B-2000 Anvers, aux fonctions d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Freddy Bracke, Administrateur-délégué,

- Camille Cigrang, Administrateur,

- Jozef Adriaens, Administrateur,

- NOVOLUX S.A., Administrateur, avec comme représentant permanent M. Frank van Bellingen,

- August Verdonck, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008158465/1380/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Contrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.759.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Particulière du 3 décembre 2008

L'Assemblée décide de nommer M. August Verdonck, Administrateur de sociétés, demeurant 23, Cockerillkaai, B-2000 Anvers, aux fonctions d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Freddy Bracke, Administrateur-délégué,
- Camille Cigrang, Administrateur,
- Jozef Adriaens, Administrateur,
- NOVOLUX S.A., Administrateur, avec comme représentant permanent M. Frank van Bellingen,
- August Verdonck, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008158466/1380/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Motus Advisory S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 79.639.

—
L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'(des) actionnaire(s) de la société anonyme holding "MOTUS ADVISORY S.A.", avec siège social au 14b, rue des Violettes L - 8023 Strassen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 79639, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 janvier 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 février 2001, numéro 84.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 17 novembre 2008, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvia Nalepa, employée privée, demeurant professionnellement à L - 8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transformation de Société Anonyme Holding en Société de Participations Financières, modification en conséquence de l'objet social et ajout dans ledit objet social la prestation de services de conseiller en investissements à un ou plusieurs organismes de placement collectif de type sociétaire ou sociétés d'autre type et en particulier de MOTUS SICAV et MOTUS SIF; suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2. Modification subséquente des articles 1 et 4 des statuts;

3. Divers.

II.- Que l'(les) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), le(es) mandataire(s) de l'(des) actionnaire(s) représenté(s), ainsi que le nombre d'actions qu'il(s) détient(nent) sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'(es) actionnaire(s) présent(s) et le(les) mandataire(s) de l'(des) actionnaire(s) représenté(s), a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera(ont) annexée(s) aux présentes l'(les) éventuelle(s) procuration(s) de l'(des) actionnaires représenté(s), après avoir été paraphée(s) "ne varietur" par les comparants.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'(les) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s) se reconnaissant dûment convoqué(s) et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui(leur) a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la Société de Société Anonyme Holding en Société de Participations Financières et d'ajouter dans ledit objet social la prestation de services de conseiller en investissements à un ou plusieurs organismes de placement collectif de type sociétaire ou sociétés d'autre type et notamment de MOTUS SICAV et MOTUS SIF.

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la société et lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may also provide investment advisory services to one or several undertakings for collective investment (UCI's) with legal personality or for other types of companies. The company may further act as investment advisor in particular to MOTUS SICAV and MOTUS SIF.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Version française

"L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra également prêter des services de conseiller en investissements à un ou plusieurs organismes de placement collectif (OPC) de type sociétaire ou société d'autre type. Elle pourra agir notamment en tant que conseiller en investissements de MOTUS SICAV et MOTUS SIF.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts en conséquence et également suite à la résolution précédente et lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 1. §1 There exists a company under the form of a "société anonyme" under the name of "MOTUS ADVISORY S.A." (the Company).

Version française:

Art. 1. §1. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "MOTUS ADVISORY S.A." (la "Société").

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Sylvia Nalepa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48158. Reçu 12.- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 9 décembre 2008. Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008159145/202/102.

(080188232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Vikram Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.390.

Extrait des résolutions de l'associée Unique prises en date du 3 décembre 2008

L'Associée Unique a décidé de

- révoquer Themis Audit Limited de sa fonction de Commissaire aux Comptes et ce, avec effet immédiat

- de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 42.230

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 juillet 2011

- transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008

Pour Vikram Société Anonyme

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008159298/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06474. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.
